



www.transleonarde.com

Marches côtières de 12 km et de 18 km - Règlement de l'édition 2026

Organisation

La Transléonarde se déroulera le 27 et 28 juin 2026. Elle concerne l'organisation du Marathon du Finistère, du Marathon en Duo, du Trail des Naufrageurs, des Marches Côtières et des Animations Enfants. Cette 24^{ème} édition sera organisée par l'association « La Transléonarde ».

Un règlement particulier du Marathon du Finistère en individuel, du Marathon en duo et du Trail des Naufrageurs est édité.

Règlement des marches côtières

Art 1 : Départ des marches côtières

Les deux marches côtières proposées sont des boucles. Le lieu d'arrivée est donc identique au lieu de départ :

Marche de 12 km - Le dimanche 28 juin

Départs libres entre 8h30 et 9h30 de la salle omnisport Jean Fily à Guissény.

Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée.

Marche de 18 km - Le dimanche 28 juin

Départs libres entre 8h30 et 9h30 à partir de la salle omnisport Jean Fily à Guissény.

Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée.

Aucun classement ne sera établi pour les marches côtières.

Le port du bracelet (fourni par La Transléonarde) est obligatoire pour accéder aux ravitaillements.

Le retrait des bracelets aura lieu

- Le samedi 27 juin au complexe sportif de Plouescat de 14h à 19h
- Ou le dimanche 28 juin dans la Salle Jean Fily à Guissény (point de départ des marches) de 7 h 30 à 8 h 45.

Art 2 : Respect de l'environnement

Les marches côtières sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique pourra entraîner le retrait du marcheur (jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé ...).

Art 3 : Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) non accrédité ne sera autorisé sur le parcours. Les chiens ne sont pas admis sur les circuits.

Art 4 : Sécurité

La sécurité des épreuves est assurée par une équipe médicale professionnelle (AFSSU 29300 Mellac) ainsi que par des agents de sécurité bénévoles. L'organisation peut à tout moment modifier le parcours ou neutraliser l'épreuve si elle le juge nécessaire. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des marcheurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de Groupama Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Art 6 : Inscriptions

- Les inscriptions peuvent se faire :
 - soit en ligne sur la plateforme www.klikego.com
 - soit par courrier, en remplissant le dépliant téléchargeable et imprimable sur <https://www.transleonnarde.com> et en le renvoyant accompagné du règlement par chèque (à l'ordre de La Transléonarde) à l'adresse suivante : Tourisme de la Côte des Légendes, place des 3 piliers, 29260 Lesneven.
- Sur place, le samedi 27 juin au complexe sportif de Plouescat de 14h à 19h ou le dimanche 28 juin dans la Salle Jean Fily à Guissény (point de départ des marches) de 7 h 30 à 8 h 45.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Le tarif d'inscription, identique pour les deux marches côtières, est de 7 euros (gratuit pour les moins de 16 ans). Une autorisation parentale est à fournir pour toutes les personnes mineures.

Art 7 : Récompense individuelle

Un cadeau souvenir est offert à chaque participant lors du retrait du bracelet.

Art 8 : Cas de l'annulation des épreuves

L'association « La Transléonarde » organisatrice de la manifestation se réserve le droit d'annuler les épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, notamment la crise sanitaire du COVID19.

Dans ce cas l'organisateur s'engage à rembourser les participants de leur frais d'inscription (déduction du montant des frais de transaction).

Art 9 : Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de La Transléonarde ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais

apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux marches côtières, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 10 : CNIL, RGPD et données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « Loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les participants au Marathon du Finistère en individuel ou en duo, au Trail des Naufrageurs et aux marches côtières de 12 km et de 18 km, font l'objet d'un traitement informatique par l'Association La Transléonarde, agissant en qualité de responsable de traitement.

De façon générale, les données personnelles que vous communiquez et sont destinées au personnel habilité par l'Organisation, qui sont responsables du traitement de ces données et à ses éventuels sous-traitants ou fournisseurs. L'organisation collecte ces données, pour des finalités déterminées pour :

- Permettre la création, la gestion et l'accès à votre dossier.
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscription.
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile, telle que la confirmation de votre inscription, campagnes d'emailing de La Transléonarde, ...
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces relatives à l'événement.
- Permettre la promotion de nos prochaines éditions.
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des données. Ces données sont enregistrées dans une base de données de l'Association La Transléonarde et conservées pour une durée de 2 ans.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Ces droits peuvent être exercés, sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée :

- Par courriel à l'adresse dédiée : marathondufinistere@transleonarde.com
- Ou par courrier à

Association de La Transléonarde,
C/o Tourisme Côte des Légendes
Place des 3 Piliers
29260 LESNEVEN

Art : 11 Conclusion

Tout participant qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.